

55 - Fourniture de matériel électrique - Passation d'un marché public

Mme l'Adjointe ZEHAF, Rapporteur : Dans le cadre de leur activité d'entretien, de réparation, d'extension ou de renouvellement dans le domaine électrique et principalement celui de l'éclairage public, il est nécessaire d'approvisionner les services municipaux concernés en fournitures diverses.

Une consultation doit être lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de mâts, lampes, lanternes, candélabres, crosses, câbles et accessoires, matériel de régulation de puissance et accessoires, appareils, armoires et commande, matériel pour l'automatisme et accessoires.

Cette consultation prendra la forme d'un marché à bons de commande mono et multi attributaires (au minimum 3, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) d'une durée de 1 an, renouvelable une fois à compter de sa notification, sans montant minimum ni maximum.

Le marché dont le montant annuel est estimé à 600 000 € HT par an sera décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Luminaires, lanternes, mâts et accessoires
Accord cadre à bons de commande
Multi attributaires
- Lot 2 : Armoires, matériels de régulation de puissance et accessoires
Marché à bons de commande (avec possibilité de recours au catalogue)
Mono attributaire
- Lot 3 : Matériels pour l'automatisme et accessoires
Marché à bons de commande (avec possibilité de recours au catalogue)
Mono attributaire.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.